



DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Trélon

MAIRIE DE MOUSTIER EN FAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Samedi 28 Juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit juin, à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Moustier en Fagne, se sont réunis, en séance ordinaire, sur convocation régulière (du 23 juin 2014), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HANCART, Maire.

Etai^{ent} présents : Messieurs HANCART Jean-Michel, COVIN Cédric, BOUTON Dominique, HOUARD Frédéric, DEMARET Denis, DESJARDIN Damien.

Etait absent : Fabian LINARD.

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Denis DEMARET.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour:

1- / DECISION MODIFICATIVE N°1 / TRANSFERT DES ACTIFS FINANCIERS DU SICT

Considérant la nécessité de modifier les résultats antérieurs repris aux lignes 001 et 002 du budget primitif 2014 suite aux opérations relatives à la dévolution de l'actif et du passif du SICT (*Syndicat Intercommunal du Canton de Trélon*) ;

Vu le projet de décision modificative présenté par le Maire ;

Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative N°1 comme suit:

IMPUTATIONS	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
002. R- RF(recettes de fonctionnement)	59 150,97	1 313,09	60 464,06
022. D- RF(dépenses de fonctionnement)	0,00	1 313,09	1 313,09
001. R- RF (recettes d'investissement)	17 323,39	1 672,25	18 995,64
020. D- RF (dépenses d'investissement)	2 000,00	1 672,25	3 672,25

2- / DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL MUNICIPAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2015 ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le tableau des emplois adopté par le conseil municipal, le 8 Mars 2014,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement 2015 qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

Par arrêté, le Maire a nommé Madame Sylvie HANZENNE, Coordonnateur Communal de l'enquête de recensement pour 2015.

Le Recenseur Communal sera désigné en fin d'année.

3-/ REVISION TARIF LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire indique que suite à l'installation d'un lave-vaisselle, il convient de modifier les tarifs de location de la Salle des Fêtes communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de fixer les tarifs de location de la Salle des Fêtes communale selon le barème suivant :

DEMANDEUR	Acompte à la réservation	Solde à la remise des clés	TOTAL
Habitant la commune	70 €	50 €	120 € (dont 40 € forfait eau-électricité-gaz)
Extérieur à la commune	70 €	140 €	210 € (dont 40 € forfait eau-électricité-gaz)

- **DIT** que ces tarifs prendront **effet au 1^{er} juillet 2014** et que les contrats signés avant cette date ne seront pas concernés par cette modification tarifaire.

4-/ REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE: PROGRAMME 2014 : RD83 CREATION D'UN PLATEAU SURELEVE :

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **APPROUVE** le projet proposé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Délégation Territoriale de l'Avesnois – Cellule Construction et Aménagement – ATESAT - Centre d'AVESNES-SUR-HELPE

Route Départementale N°83 dite Grand'Rue

Mise en sécurité des abords de la Mairie et de la Salle Polyvalente

Construction d' 1 plateau ralentisseur.

- **PREVOIT** le financement comme suit :

DEPENSES : 21.230,00 € H.T.			
<u>Nature des Dépenses</u>	Montant H.T.	TVA (20%)	Montant T.T.C.
Construction d'1 plateau ralentisseur	21.230,00 €	4.246,00 €	25.476,00 €
RECETTES : 21.230,00 € H.T.			
<u>Nature des Recettes</u>	TAUX	MONTANT	
SUBVENTION « AMENDES DE POLICE » DEPARTEMENT DU NORD	Estimation 75 % du H.T. de la dépense	15.922,00 €	
COMMUNE (Fonds propres)		5.308,00 €	

5-/ Convention entre l'Etat et la Commune de Moustier-en-Fagne relative à l'installation ou au raccordement d'une sirène étatique au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP).

Le Maire EXPOSE que l'objet de la présente convention entre l'Etat et la Commune de Moustier-en-Fagne est :

– de doter la commune d'un « réseau d'alerte performant et résistant » en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) à savoir le système d'alerte et d'information des populations (**SAIP**) qui aura pour ambition de prévenir dans l'urgence les populations de la survenance d'un danger majeur (catastrophe naturelle, accident technologique...) et de lui indiquer le comportement de sauvegarde qu'elles doivent adopter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention ad hoc,

AUTORISE le Maire à signer la convention entre l'Etat et la Commune de Moustier-en-Fagne relative à l'installation ou au raccordement d'une sirène étatique au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP).

6-/ DIVERS

- Rendez-vous a été pris avec BUTAGAZ et l'Entreprise Patrick POZZOBON (remplaçant de Claude LINGUET) pour les travaux d'installation du chauffage au gaz au logement communal. Les travaux débiteront au 4^{ème} trimestre 2014.
- Coût d'entretien du Défibrillateur cardiaque.
- Entretien des routes communales : à prévoir au budget 2015.
- Suppression du POS – Transformation en PLU avant le 31/12/2015 : discussion.
- Fauchage : recours à un agriculteur : M. Mickaël FOLB ou M. J.L. GAILLIEZ ou M. B. LELEUX.
- **Pour information** : Membres désignés à la Commission Communale des Impôts Directs :(CCID).

COMMISSAIRES TITULAIRES CCID	COMMISSAIRES SUPPLEANTS CCID
Mme Cécile BERTAUX	M. Gabriel DUFFOSSEZ
M. Dominique BOUTON	M. Paul BERTAUX
M. Guy LINGUET	M. Damien DESJARDIN
Mme Sophie DEMARET	Mme Dorothee LELEUX
Mme Annie SCHOULEUR	M. Benoit LABBE
Mme Madeleine VAINGRE	Mme Marie-Françoise HOUARD

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 H 00.

Suivent les signatures :

Frédéric HOUARD

Cédric COVIN

Dominique BOUTON

Fabian LINARD (absent)

Denis DEMARET

Damien DESJARDIN

Jean-Michel HANCART